

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez [la copie web](#)

N°434 | 21 mars 2023



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

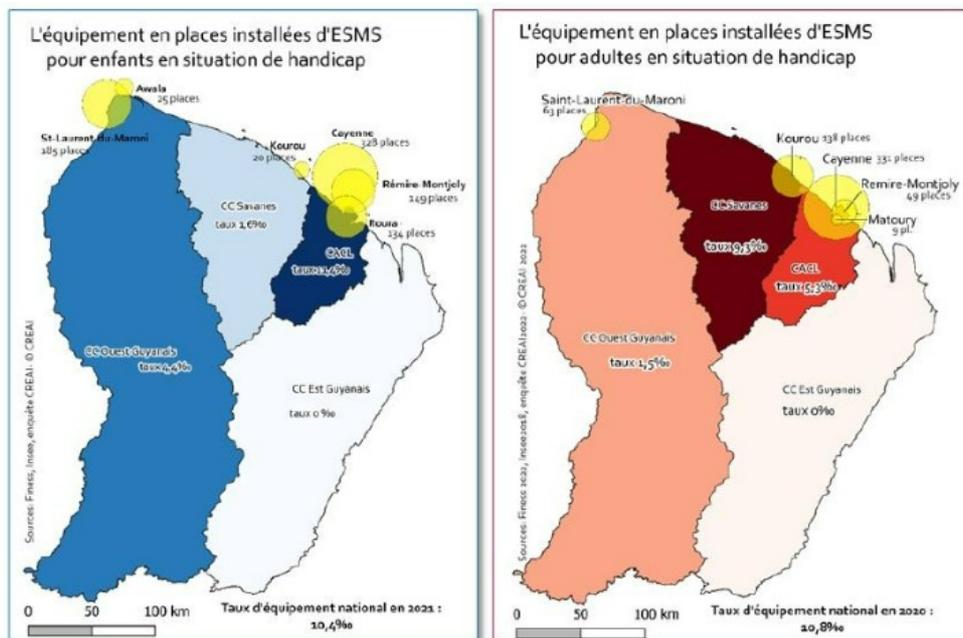
Visite ministérielle : le handicap à l'honneur



La ministre déléguée en charge des personnes handicapées est venue en visite officielle en Guyane, la semaine dernière. Elle a visité plusieurs structures, de Roura à Camopi, en passant par Cayenne et Rémire-Montjoly et a rencontré des personnes handicapées, des familles et des professionnels. Une visite qui s'est achevée par la signature d'un protocole d'accord Etat – CTG, destiné à développer de façon coordonnée et accélérée les solutions,

partout sur le territoire et dans tous les moments de la vie des personnes handicapées : à l'école, au travail, en soin, et jusqu'à leurs vieux jours.

C'est un des paradoxes de la Guyane : pour prendre en charge les personnes handicapées le territoire est bien moins équipé que la moyenne française et pourtant certaines places en établissement demeurent inoccupées. D'autres établissements affichent des listes d'attente importantes. Les taux d'équipements sont très différents entre les bassins de vie : l'Ouest, l'Est et l'Intérieur bien moins dotés (voire pas dotés) de dispositifs adaptés aux différents handicaps. De nombreuses personnes en situation de handicap ne sont pas encore repérées et ne sont donc pas orientées vers les dispositifs qui pourraient les aider. Les insuffisances de places en structures et de professionnels de terrain conduisent à développer des équipes mobiles qui vont au plus près des populations, selon des modalités très « modernes », mais ces équipes ne peuvent intervenir que sur des zones très limitées.



Chiffres clés handicap 2023 CREAI de Guyane.

Ce sont toutes ces particularités, tous ces paradoxes qui ont été au cœur de la visite officielle de Geneviève Darrieussecq.

Accueillir les enfants déficients moteurs : l'Institut d'éducation motrice de ROURA (Les Pep)



Vendredi matin, la ministre déléguée en charge des personnes handicapées a visité l'institut d'éducation motrice (IEM) des PEP, à Roura. L'établissement a ouvert en 2018. Il compte 60 places : 40 en accueil de jour, 20 en internat (du lundi au vendredi). Pourtant, il n'accueille que 32 enfants dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle.



Les échanges ont porté sur les obstacles : le relatif isolement de la structure sur un territoire vaste comme la Guyane, le refus de certaines familles de confier leur enfant à une institution, les difficultés de la structure à recruter des professionnels et la fermeture de l'IEM le week-end, ce qui impose des trajets très longs, chaque week-ends, à certains enfants.



Soutenir les équipes pédagogiques : l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (Groupe SOS)



La visite officielle a aussi permis de se pencher sur ce qui peut favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap, c'est-à-dire l'école inclusive. Parfois inclure un enfant en situation de handicap dans une classe, même quand celui-ci est aidé par un ou une AESH, ce n'est pas simple, notamment lorsque le handicap génère des troubles du comportement. Les équipes pédagogiques peuvent se sentir démunies, et les parents des autres enfants sont aussi parfois inquiets. Ces différentes difficultés peuvent provoquer des tensions fortes. C'est dans ce sens qu'a été créée l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS).

En pratique, l'Emas est contactée par les équipes pédagogiques confrontées à des difficultés pour assurer la scolarité des élèves en risque de situation de handicap et de rupture du parcours

scolaire. Cela passe par la sensibilisation au handicap des professionnels de l'éducation, par des réponses aux difficultés rencontrées par les établissements et apporter un appui pour éviter la déscolarisation des élèves concernés. L'Emas travaille énormément avec l'école maternelle Jean-Macé (Cayenne) et l'école Etienne-Ribal (Macouria), et concentre, pour l'heure, son action sur l'Île-de-Cayenne. « Nous sommes tellement sollicités que nous ne pouvons pas encore nous rendre jusqu'à Kourou. » déplorait l'équipe EMAS.

La ministre a félicité l'équipe, conduite par Mickaël Gourmelen, soulignant que ce type d'intervention correspond pleinement à l'évolution à venir de la politique en faveur de l'école inclusive : « Il faut accompagner les élèves avec des AESH mais il faut aussi renforcer la formation et faire entrer des compétences médico-sociales au cœur des écoles ». Des orientations révoquées en fin de visite ministérielle, lors de la signature, avec le recteur d'académie, du protocole Etat-Collectivité (*lire ci-dessous*).



Travailler sur le parcours, la confiance et le transport, plutôt que sur des murs : « Ce ne sont pas des boîtes à remplir »



A l'occasion de cette rencontre, comme des rencontres ultérieures au cours de la visite officielle, la ministre a remarqué la pertinence et le caractère innovant des différentes solutions conçues par les équipes guyanaises, s'accordant avec elles sur le fait que l'effort devra porter sur leur démultiplication. *« Il y a des dispositifs qui sont innovants, souples, adaptés à la Guyane qui est très vaste. Les grandes structures, un peu isolées, peuvent avoir des difficultés à se développer à cause de la distance, à cause du mal qu'ont les familles à laisser leurs enfants s'éloigner. C'est peut-être à nous d'évoluer en créant des structures plus petites, des structures mobiles, des établissements polyvalents, au plus près des familles. En Guyane, il manquerait de 1 500 à 1 900 places (pour les personnes handicapées). Mais ce ne sont pas des boîtes à remplir. Il faut qu'on travaille sur le parcours, sur la confiance, sur le transport... »*

En écho, Gabriel Serville, président de la Collectivité territoriale, soulignait, au moment de signer avec l'Etat le protocole « Agir pour une société plus inclusive » : *« L'important pour nous, c'est d'aller vers l'innovation, d'aller vers des stratégies qui prennent vraiment en considération ce que sont les réalités de la Guyane. Et pas seulement de se contenter de plaquer sur notre territoire des propositions qui ont peut-être eu des effets positifs ailleurs mais qui ne correspondraient pas à la sociologie de nos territoires. »*

L'innovation Handikite



C'est le cas à Rémire-Montjoly. La ministre a découvert d'autres initiatives. Handikite, qui permet de réaliser du kitesurf en tandem avec environ 70 bénéficiaires en situation de handicap, dont plus de 50 mineurs, issus d'une quinzaine de structures (Apajh, IME, Apadag, Adapei...)



Yann Déjou a pu rappeler la genèse de ce beau projet, soutenu financièrement par l'ARS, et présenter l'ensemble du parcours de prise en charge et la mobilisation de nombreux professionnels. *« Le jeune ne vient pas avec nous sur l'eau directement, c'est un long travail, il y a d'abord des essais de portage en harnais, puis des essais en balnéothérapie et si tout se passe bien alors nous passons à l'activité ici à la plage ».*



Concernant le harnais justement, c'est aussi une innovation mondiale. « *Nous avons conçu ce harnais avec et pour les personnes en situation de handicap. Et ces harnais sont fabriqués dans un atelier qui emploie des personnes en situation de handicap. Les harnais sont même réalisés en matériels recyclés !* »



Favoriser l'orientation et la mise à niveau professionnelles, accompagner vers l'emploi

Précisément l'emploi des personnes handicapées a aussi été au programme. A quelques pas de la plage de Montjoly, où se déroulait une démonstration, la ministre Geneviève Darrieussecq a échangé avec les usagers de l'entreprise adaptée Yépi Chwit et de la plateforme de services socio-professionnelle Yépi Pro, portées par l'Apajh.



La première est spécialisée dans la préparation et le portage de repas aux collectivités, entreprises, associations, particuliers et même des crèches. Elle fait travailler sept équivalents-temps plein dont cinq en situation de handicap et deux professionnels de la restauration.



La seconde, créée fin 2020, s'adresse à des jeunes (15-25 ans) résidant dans l'Île-de-Cayenne, en situation de handicap, nécessitant un accompagnement renforcé du parcours professionnel vers le milieu ordinaire, vers une entreprise adaptée, vers un projet de formation spécifique ou vers un établissement ou service d'aide par le travail (Esat).



Alors que, depuis 2013, le nombre de places en Esat est gelé, au niveau national, l'Etat annonce, dans le protocole signé avec la CTG, qu'il « étudiera le besoin de création de solutions nouvelles relevant de l'emploi protégé en Guyane, par dérogation au moratoire national, dans le cadre du plan de transformation des Esat ».



Pour aider l'insertion professionnelle des personnes handicapées, une autre innovation a été présentée à la ministre. Il s'agit de la plateforme d'accompagnement guyanaise d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle (Pagofip), portée par l'Epnak. Dès lors qu'un handicap est repéré, et généralement avec une orientation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), elle cherche à faciliter l'insertion professionnelle, en coordonnant tous les partenaires qui interviennent autour de la trentaine de bénéficiaires du dispositif, que ce soit pour

de la formation, une prise en charge médico-psycho-sociale, l'accès au droit ou au logement...
(lire la Lettre pro du 10 février).

Toutes les équipes chargées d'accompagner les personnes handicapées vers l'emploi le disent : le milieu de l'emploi ordinaire (et le milieu de la formation) ne sont pas encore assez ouverts aux personnes en situation de handicap. Pourtant des obligations existent, tout comme des accompagnements. Le protocole signé entre l'Etat et la CTG (lire ci-dessous) consacre une partie importante à ces questions, qui ont aussi été discutées avec la directrice du travail Mme Frédérique Racon.



L'entraide, se soutenir entre porteurs de handicaps psychiques



Samedi midi, la ministre a été accueillie par le Groupe d'Entraide Mutuelle de l'association Atipa Autisme, un lieu d'accueil convivial au cœur d'un quartier résidentiel de Cayenne. Dédié aux enfants, adolescents et adultes présentant des troubles autistiques ou singularités similaires, il est tenu et animé par des « pairs » (des personnes également concernées par l'autisme) et propose des activités ludiques, artistiques, scientifiques diverses (danse, atelier vidéo,...).

Le GEM propose un accès sans rendez-vous pour les personnes autistes et pour leurs familles, et donne ainsi un espace pour du soutien entre les uns et les autres, ce que l'on appelle la pair-aidance.



L'accessibilité, c'est aussi dans la ville

Les questions d'accessibilité ont aussi été évoquées au cours de la visite officielle, notamment lors de l'entretien protocole avec Sandra Trochimara, maire de la ville de Cayenne.



Celle-ci a assuré la ministre de son engagement en faveur de l'accessibilité au fur et à mesure de l'évolution des équipements : trottoirs adaptés, feux de signalisation avec message sonore... Mais dans une ville qui présente tant de défis et qui comporte aussi des bâtiments inscrits aux Monuments historiques (comme l'hôtel de ville lui-même), la mise à niveau en terme d'accessibilité universelle va demander encore de longues années de travail.



L'enjeu RH, au cœur de tous les enjeux médico-sociaux

La Ministre a également échangé avec des professionnels au cours d'une table ronde organisée à l'IRDTS. L'IRDTS a expliqué ne pas recevoir suffisamment de candidatures pour certaines formations qu'il souhaiterait lancer. La fédération d'employeurs NEXEM a souligné qu'elle avait besoin que soient formés davantage de gyanaises et de gyanais aux métiers du secteur social et médico-social. La CTG a fait part de son écoute pour lever certains obstacles financiers que peuvent rencontrer des candidats.

La ministre a encouragé les acteurs à renforcer leurs liens pour amener davantage de gyanaises et de gyanais, en formation initiale comme en reconversion professionnelle, vers les métiers de ce secteur. Elle a également indiqué que des actions de communication sur ces métiers seront assurées en parallèle au niveau national.

En conclusion de sa visite, la ministre a déclaré avoir « trouvé beaucoup d'engagement, beaucoup d'innovations, des réflexions très positives, une grande modernité, dans la vision et la prise en charge des choses. Ce sont des pépites. Il faut travailler avec tout ce tissu associatif. » Le protocole signé entre l'Etat et la CTG, à travers les priorités qui seront fixées pour les prochaines années, doit y contribuer.

MDPH : « Proposer un accompagnement au plus près des personnes »



Vendredi après-midi, Geneviève Darrieussecq a visité la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), située à Novaparc, à Cayenne. La directrice de la MDPH Mme Aminata O'Reilly a détaillé les avancées de ces dernières années : des délais de traitement qui s'améliorent, et qui sont au même niveau (voire meilleur) que la moyenne française, et des efforts importants portés sur le système d'information. Avant les agents du pôle « notification » étaient très occupés par le travail de mise sous pli, a expliqué à titre d'exemple la directrice ; depuis le partenariat avec La Poste a permis à l'équipe d'être plus efficace dans ses missions.



La ministre a félicité ces efforts, conduits avec l'aide technique majeure de la CNSA (Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie), tout en présentant ses orientations pour l'avenir.



« Les MDPH de France restent très critiquées par les personnes handicapées et les familles, mais elles sont la porte d'entrée bien identifiée par tout le monde (...) J'ai une ambition pour les MDPH : que vos missions soient élargies, qu'on vous enlève tout ce qui vous donne du travail administratif sans valeur ajoutée : que vous puissiez voir les nouveaux demandeurs, évaluer la situation avec les familles, proposer un accompagnement au plus près des personnes (...) »



Concernant les délais, et malgré les améliorations prochainement attendues au niveau du système d'information (qui permettra aux familles de savoir où en est le dossier), la ministre a souligné l'importance de prendre en compte ce que disent et demandent les familles « Souvent des familles ont le sentiment que leur dossier devrait aller plus vite, ne comprennent pas les

délais, ne comprennent pas comment tout ceci fonctionne. En fait, elles ont besoin d'avoir un interlocuteur. »



L'aller vers sur le Maroni et l'Oyapock : la Coordination Accompagnement du Handicap dans les Territoires de l'Intérieur (CAHTI), portée par le GCSMS

C'est précisément une action de ces actions exemplaires qui ont été présentées à la ministre : l'aller vers, dans des zones où les habitants ont encore davantage de difficultés d'accès aux services et aux professionnels.

En 2019, l'ARS Guyane a lancé le programme « Dépistage et repérage du handicap dans les territoires de l'intérieur » et accompagné financièrement le lancement de la structure expérimentale proposée par le GCSMS, via une aide de plus de deux millions d'euros.

Il s'agit d'un dispositif déployé (en premier lieu) sur l'Oyapock pour repérer des personnes en situation de handicap, accompagner les familles dans la constitution de dossier MDPH et organiser si besoin la réalisation de bilans complets sur le littoral (prise de rendez-vous, transport, logement...). Cette équipe intègre des acteurs communautaires appelés « référents parcours handicap » qui vivent sur place, assurent médiation et accompagnement aux droits.



L'équipe a vocation à mobiliser un réseau d'acteurs spécialisés dans différents types de handicap (visuel, auditif etc.) : au-delà de la mutualisation logistique, il s'agit de soutenir le déploiement en Guyane intérieure des compétences encore trop souvent réservées au littoral, et/ou qui ne savent pas comment aider et/ou interviennent de façon non coordonnée.



Cette discussion sur les handicaps en Guyane intérieure ont aussi permis de détailler la stratégie interministérielle de réduction des risques métaux lourds (StraMéLo) dont on vous a souvent parlé dans cette lettre pro.

La visite à Camopi a aussi permis à la ministre de visiter le CDPS, de mieux appréhender les aspects logistiques très complexes, et de discuter des futurs hôpitaux de proximité.



Imed : priorité à l'intérêt des enfants et au projet à long terme

Le déplacement de la ministre a aussi permis d'avancer sur la situation de l'institut médico-éducatif départemental (Imed), qui a fait l'objet d'une réunion spécifique jeudi soir.



Face aux difficultés que rencontre l'établissement depuis plusieurs années, Geneviève Darrieussecq a insisté « l'intérêt des enfants » et « le projet à long terme ». Au micro de Radio Peyi, la ministre a indiqué avoir « donné mandat (à la directrice générale de l'ARS) pour porter (au sein du conseil d'administration) la position de l'Etat qui est financeur unique de cette structure à hauteur de 5,2 millions par an ».

Dès le conseil d'administration exceptionnel d'hier lundi 20 mars, la directrice générale de l'ARS a donc demandé que la prochaine séance du CA soit consacrée à l'avenir de l'IMED, et plus précisément à sa gouvernance.

A la sortie de ce Conseil d'administration de l'IMED, la directrice générale de l'ARS expliquait sa position à La Lettre Pro :



« L'IMED est en difficultés depuis de nombreuses années, et cela nuit aux enfants qui y sont pris en charge. L'IMED a connu des phases d'administration provisoire, d'intérim, de mandats de gestion, et des conflits récurrents. Des audits et des inspections se sont succédé sans parvenir à régler les questions de fond. » rappelle-t-elle au plan historique.

Concernant l'institution IMED, la directrice générale de l'ARS souligne : « L'IMED couvre un champ de compétence Etat (les enfants handicapés), avec un financement à 100% Etat, et les personnels relèvent du statut de la fonction publique hospitalière. Pourtant, il est administré par un CA à caractère départemental, c'est-à-dire composé, entre autres, par des élus de l'assemblée territoriale de Guyane. Cela complique singulièrement la fonction de direction et la clarté des responsabilités qui s'y exercent.

Un statut donc très particulier qui conduit, selon la directrice générale de l'ARS, à un relatif isolement, qui fragilise les fonctions support de l'établissement : « De par son caractère atypique, l'IMED n'est pas inclus dans un réseau d'établissements, contrairement aux autres établissements guyanais (PEP, APAJH, ADAPEI...etc) ; or ces réseaux permettent l'entraide notamment sur les aspects techniques des fonctions support (paye, carrières, assurances, etc.), qui sont, à l'IMED, particulièrement fragiles. De nombreux conflits ont pris leur source dans le passé dans des problèmes de gouvernance, de transparence, d'équité, et il nous faut trouver enfin une issue. La qualité de la prise en charge, la sérénité, le travail collectif et partenarial doivent être retrouvés et installés dans la durée. Cela doit passer par une clarification et une consolidation de la

gouvernance, et des perspectives claires pour les familles et les professionnels. C'est dans ce sens qu'une position est demandée au prochain conseil d'administration. »

La prévention, le dépistage, l'accompagnement : ce sont aussi des sujets de recherche



Séquence peu habituelle pour une visite ministérielle sur le handicap : une séquence consacrée à la périnatalité et la recherche. En effet, et comme la rappelle la ministre elle-même, certains handicaps sont la conséquence d'événements de vie, de problèmes de santé, d'exposition à divers toxiques (métaux lourds, syndrome d'alcoolisation fœtale). Il faut accompagner les personnes handicapées mais il faut aussi mieux comprendre l'origine des handicaps évitables pour mieux les prévenir. Mieux les connaître et aussi mieux comprendre la façon dont ces événements sont appréhendés par les diverses populations, c'est aussi mieux dépister, accompagner et limiter les risques de surhandicaps.



Ces questions ont été au cœur d'une table ronde, organisée au CH de Cayenne, avec des chercheurs et professionnels de santé du CHOG, du CHC, du réseau Périnat, de la PMI, de la MAS de Kourou.

Un protocole Etat-Collectivité pour « donner des solutions à toutes les personnes en situation de handicap et à leur famille »



Samedi, avant de redécoller pour Paris, Geneviève Darrieussecq a signé le protocole « Agir ensemble pour une société plus inclusive », avec Gabriel Serville, le préfet Thierry Queffelec, le recteur Philippe Dulbecco et Clara de Bort, directrice générale de l'ARS. Dans les prochaines semaines, l'ARS et la Collectivité territoriale vont discuter pour fixer les priorités en matière de développement de l'offre pour les personnes handicapées et de lister les chantiers à prioriser et à financer pour 2024 puis pour les années suivantes. Avec ce protocole, il s'agira de « renforcer la prévention, le repérage et la prise en charge du handicap, renforcer l'accès au droit, à l'habitat en milieu ordinaire, renforcer l'offre médico-social, renforcer l'accès à l'école en milieu ordinaire, faire

de l'emploi un levier de l'autonomie des personnes, assurer un accompagnement et un soutien aux aidants », a détaillé la ministre.



Geneviève Darrieussecq a annoncé « une première action que nous mettrons en place dès 2023 » : l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les territoires de l'intérieur de la Guyane. Un million d'euros a été réservé dans le budget de l'Etat pour cela. L'ARS va travailler très rapidement aux meilleures modalités de distribution de ces financements.

De son côté, Gabriel Serville, qui fait voter aujourd'hui le budget de la CTG, a annoncé que 500 000 euros supplémentaires seront engagés au profit des personnes handicapées adultes de Guyane, notamment les personnes handicapées vieillissantes « trop souvent laissées pour compte » alors qu'elles ont des besoins spécifiques.

ARS, CTG : qui s'occupe de quoi

La ministre l'a rappelé à plusieurs reprises au cours de sa visite. « Pour simplifier l'Etat (ARS) s'occupe des enfants, et la Collectivité s'occupe des adultes. Mais les adultes lourdement handicapés, notamment ceux pris en charge dans les maisons d'accueil spécialisé relèvent eux aussi de l'Etat ».

En Guyane, l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap comprend 72 établissements et services. L'ARS assure la tutelle avec la CTG de 7 établissements et services : quatre centres d'action médico-sociale précoce (Camps) et trois services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah). Sur toute la Guyane, plus de 1 500 enfants et plus de 700 adultes sont accompagnés.

En 2022, 65 millions d'euros versés par l'ARS pour les personnes handicapées

S'agissant des crédits alloués, ce sont plus de 65 millions d'euros qui ont été octroyés par l'Etat pour la prise en charge des personnes en situation de handicap en 2022 :

- 21,7 millions d'euros pour les adultes ;
- 41,7 millions d'euros pour les enfants ;
- 1,8 millions d'euros pour les deux publics.

De son côté, la Collectivité territoriale a voté un budget de 11,6 millions d'euros pour les personnes handicapées, en 2022, et 1,3 million d'euros bénéficiant à la fois aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

EN BREF

◆ Le Sidaction, c'est ce week-end



De vendredi à dimanche aura lieu le Sidaction. Cet événement est organisé chaque année, le dernier week-end de mars, afin de collecter des fonds. Avec les fonds récoltés pendant ces journées, Sidaction finance aussi bien des programmes de recherche médicale et scientifique que des associations de prévention ou d'aide aux personnes vivant avec le VIH, en France et à l'international. En Guyane, plusieurs associations ont eu un programme co-financé par le Sidaction en 2022 : Entr'Aides, ADER, IDSanté, DAAC, l'Arbre Fromager, le Comede, indique le Sidaction. Diverses actions seront mises en œuvre dès jeudi : collectes de dons, stands d'information et d'animation, course solidaire, soirée... Elles sont détaillées dans le planning des actions ci-dessous.

Dans son communiqué de presse, l'association Sidaction déclare : « On n'a jamais été aussi proche de jouir d'un avenir sans Sida ». En effet, les avancées dans le domaine de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du VIH sont immenses et s'améliorent d'années en années. De nos jours, l'accès à de multiples moyens de prévention du VIH et des IST dont la PREP (prophylaxie pré-exposition du VIH) se développe. Grâce aux efforts combinés des acteurs de la lutte contre le VIH, le dépistage de l'infection par le VIH ne faiblit pas et autorise des diagnostics de plus en plus précoces. Permettant ainsi une prise en charge précoce et améliorée des personnes vivant avec le VIH. L'allègement des thérapeutiques continuel et l'efficacité de celles-ci permettent à la fois une meilleure qualité de vie des patients vivant avec le VIH ainsi qu'une diminution des transmissions du virus.

Pour rappel, la Guyane est le département français le plus touché par la pandémie VIH avec près de 4000 personnes vivants avec le VIH. On estime que plus de 10 % de ces personnes ne connaissent pas leur statut vis-à-vis de l'infection par le VIH et qu'environ un tiers de ces personnes n'ont pas été revues en consultation au cours des douze derniers mois. De plus, il s'écoule environ trois ans entre la transmission du VIH et son diagnostic. Ces éléments constituent des moteurs importants de l'épidémie en Guyane au travers du risque de transmissions secondaires par des personnes ne connaissant pas encore leur diagnostic ou ayant

des difficultés de suivi. Pour les personnes ne connaissant pas encore leur diagnostic on parle de « réservoir caché ». C'est au sein de cette population, où l'enjeu du dépistage et du diagnostic précoce de l'infection par le VIH est une cible majeure d'action en santé publique, qu'il nous faut travailler ensemble afin de freiner l'épidémie en Guyane. Ainsi, réduire le délai entre l'infection et le dépistage est une des clés pour une « Guyane sans Sida » dans un avenir que nous espérons proche.

◆ L'épidémie VIH en Guyane en quelques chiffres :

En 2022 :

- 189 nouveaux patients suivi dans un des hôpitaux du GHT, dont 90 nouveaux dépistages
- 17% dépistés à un stade tardif (diagnostic tardif au moment d'une infection opportuniste ou avec un taux de lymphocyte CD4<200)
- 2 035 personnes en suivi actif dans les centres hospitaliers du Groupement Hospitalier de Territoire de Guyane avec 1 personne sur 3 suivie depuis moins de cinq ans

Dont

- Une épidémie hétérosexuelle avec 52 % de femmes suivies
- Une population jeune avec 55% des patients ayant moins de 50 ans
- Une diminution progressive des dépistages à un stade avancé de la maladie avec 49,1% des dépistage au stade Sida
- Une efficacité thérapeutique stable avec 89% de succès thérapeutique (part des patients sous traitement avec une charge virale VIH indétectable)

◆ Le programme du Sidaction



Jeudi

- Stand d'Ader à la pharmacie du Bourg (Kourou), de 9 heures à 12 heures ;
- Stand d'Ader sur le marché de Macouria (Tonate) de 15 heures à 18 heures ;
- Stand d'Entraides sur le marché de Rémire-Montjoly, de 7 heures à 13 heures.

Vendredi

- Stand d'Ader au marché, à la poste et au marché aux poissons de Kourou, de 8 heures à 12 heures ;
- Stand d'Entraides à Family Plaza, de 9 heures à 17 heures ;
- Stand d'Entraides à Carrefour Contact (centre commercial Montjoly 2), de 10 heures à 16 heures.

Samedi

- Stand d'Ader et Entraides au marché de Soula (Macouria) de 8 heures à 12 heures ;
- Stand d'Ader au marché de Sinnamary, de 8 heures à 12 heures ;
- Stand d'Ader au marché de Kourou, de 8 heures à 12 heures ;

- Stand d'Entraides à Family Plaza, de 9 heures à 17 heures ;
- Stand d'Entraides au marché des producteurs (Cayenne), de 7 heures à 13 heures ;
- Stand d'Entraides au marché de Cayenne, de 7 heures à 13 heures ;

Dimanche

- Course solidaire, à 7 heures devant le service des sports de Matoury. Stand d'Entraides sur le marché de Matoury.

La minute CHRU

■ **Projet médical : les premiers ateliers ont eu lieu**



La semaine dernière, les filières identifiées comme nécessitant un appui méthodologique fort se sont réunies à Kourou afin de :

- Repartager les éléments d'état des lieux
- Travailler sur une vision commune et coordonnée de l'offre de soins et de l'organisation territoriale entre les trois sites du futur CHRU.

En parallèle, les filières d'accompagnement faible et modéré continuent et terminent de travailler sur le canevas méthodologique qui leur a été fourni.

Les groupes de travail qui se sont tenus entre les 14 et 17 mars ont permis de réunir les professionnels de santé des 3 établissements du GHT impliqués dans les filières suivantes :

- Femme-Mère-Enfant
- Médecine d'urgence
- Parcours cancérologiques
- Chirurgie
- Cardiologie

Chaque groupe de travail a mené une réflexion articulée autour de trois questions :

- Quelles ambitions communes pour l'offre de soins sur le territoire ?
- Quelle gradation des soins entre les futurs sites du CHRU ?
- Quelle organisation territoriale pour répondre aux besoins de la population ?

Les participants ont pu échanger et débattre sur les scénarios à envisager pour le futur de leur filière. De nouveaux échanges seront animés au cours des prochaines semaines, notamment lors du séminaire qui aura lieu les 13 et 14 avril.

■ **Attractivité, infrastructure, numérique : de premières réunions mensuelles**

Ces dernières semaines se sont tenues les premières réunions mensuelles de pilotage des chantiers Attractivité, Infrastructure immobilier-transports et SI-numérique. L'occasion pour les référents de chantier des différents établissements d'échanger sur la feuille de route et d'identifier les travaux à mener en priorité.

■ **Projet médical : séminaire les 13 et 14 avril**

Le séminaire de restitution et d'échange intermédiaire sur la construction du projet médico-soignant du futur CHRU se tiendra les 13 et 14 avril. Le lieu et l'ordre du jour vous seront communiqués prochainement.

E-Santé

■ **Mon espace santé : le service d'aide par téléphone désormais accessible aux sourds et malentendants**

Depuis le 15 mars, l'accueil téléphonique de Mon espace santé est davantage accessible pour les personnes sourdes, malentendantes ou présentant des problèmes d'élocution. Celles-ci peuvent désormais, grâce à une plateforme en ligne, contacter les conseillers du numéro 34 22, qui apportent une assistance aux assurés qui en ont besoin lors de l'activation ou de l'utilisation de Mon espace santé, annonce l'**Assurance maladie sur son site internet**.

Pour entrer en contact avec un conseiller Mon espace santé, il suffit de se rendre sur le **site internet Elio** conçu pour communiquer au choix en :

- LSF : langue des signes française (webcam nécessaire),
- TTRP : transcription en temps réel de la parole (par écrit),
- LfPC : langue française parlée complétée (webcam nécessaire).

Une fois le mode de communication choisi, un opérateur-relais fait le lien entre l'assuré et le conseiller Mon espace santé. Les conseillers par visio-interprétation sont joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (heure de Paris).

Offres d'emploi



- Le centre hospitalier de Cayenne recrute des **sages-femmes**. Renseignements : afm@ch-cayenne.fr. Consulter l'offre **ICI**.

Agenda



Jeudi

► **EPU** du Corevih, avec le Dr Richard Naldjinan, à 18h30, en salle Thierry-Basset de l'hôpital de Cayenne.

Vendredi 24 mars

► **Webinaire** sur la médiation en santé et le numérique à l'aune des inégalités sociales en santé, organisé par la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES) et Santé publique France, de 9h45 à 12h30

(heures de Guyane). Renseignements et inscriptions avant le 20 mars :

<https://gps.gf/agenda/webinaire-la-mediation-en-sante-et-le-numerique-a-laune-des-inegalites-sociales-de-sante/>.

► **Matinée portes ouvertes** de la pédagogthèque de Guyane promo santé, de 8 heures à 12 heures, 4, rue Félix-Eboué, à Cayenne. S'inscrire.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeDo5_FvAND-rXq8jIHW8nl4iUThcoHGIUDAFfKTvhnPcwYaw/viewform

Samedi

« **Fo Zot Savé** » : Le Dr Sylvie Epelboin (AP-HP), Meg-Ann Ransay et Loraina Nepos (Yoga ka bay), répondront aux questions de Fabien Sublet sur l'endométriose, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Dimanche

► **Course solidaire du Sidaction**, organisée par l'association Entraides, à 7 heures devant le service des sports de Matoury. Inscriptions : 10 euros par personne, possibles sur place. Renseignements : 0694 28 50 05, 0594 31 25 91 OU 0694 28 50 20.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne [Youtube](#) de l'émission.

Mercredi 29 mars

► Séminaire sur l'accès aux droits des étrangers malades, organisé par le Comede et le Corevih, à 15 heures en salle Thierry-Basset de l'hôpital de Cayenne.

Jeudi 30 mars

► **Réunion régionale de l'Omédit**, à destination des établissements de santé.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89

www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)